



Conseil international du Café
138^e session
12 septembre 2024
Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour
provisoire

Point

Document

Ouverture de la 138^e session du Conseil

Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture.
La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.

1. Ordre du jour provisoire : à adopter

ICC-138-0

2. Voix

**2.1 Redistribution des voix pour la 138^e session du Conseil pour l'année caféière 2023/24 – à suivre
à examiner et, le cas échéant, à approuver**

Le Chef des opérations fera rapport.

3. Politiques nationales en matière de café

Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.

3.1 Intervention du gouvernement italien – à noter

verbal

Le gouvernement italien rendra compte de la présidence italienne du G7 et de sa politique et de ses initiatives nationales en matière de café.

4. Accord international de 2022 sur le Café

4.1 Membres de l'Accord de 2022 – à noter

[ED-2409/22 Rev. 2](#)

La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.

4.2 Statut des pays non-membres qui ont signé l'Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver

à suivre

La Directrice exécutive fera rapport.

4.3 Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver

à suivre

Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.

5. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter

La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du Programme des activités, y compris le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.

verbal

5.1	Rapport sur la mise en valeur du café (2022/23) – à noter Le Chef des opérations fera rapport sur le Rapport sur la mise en valeur du café (2022/23).	à suivre
5.2	Fonds spécial – à noter Un rapport sur l'utilisation du Fonds spécial sera présenté.	à suivre
6. Questions financières et administratives		
6.1	Comité des finances et de l'administration – à noter Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.	à suivre
6.2	Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	à suivre
6.3	Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	à suivre
6.4	Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2024/25 seront examinés par le Conseil.	à suivre
6.5	Barème des traitements et base des contributions au fonds de prévoyance – à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
6.6	Publication de documents de nature administrative et financière – à examiner et, le cas échéant, à approuver	ED-2466/24
6.7	Locaux – à examiner La Directrice exécutive fera rapport.	ED-2455/24 ED-2464/24 Rev. 1
7. Durabilité et partenariats		
7.1	Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux La Directrice exécutive présentera : <ul style="list-style-type: none"> Le résultat du 6^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux tenu le 11 septembre 2024 – à noter le rapport du 6^e Forum Recommandations du GTPPC – Communiqué commun - à examiner et, le cas échéant, à approuver 	à suivre
7.2	Cadre réglementaire du secteur du café – à noter La Directrice exécutive fera rapport sur les actions identifiées et prises pour répondre aux questions liées aux dernières réglementations du secteur du café.	verbal
7.3.	Mécanismes de financement et opportunités pour le secteur du café – à noter Le Chef des opérations fera rapport.	verbal
8. Rapport des réunions des comités et autres organes		
8.1	Comité commun – à noter Le Président du Comité commun fera rapport.	verbal
8.2	Groupe de discussion sur le café de spécialité – à noter La Directrice Exécutive fera rapport.	verbal
9. Bureaux et comités		
9.1	Président et Vice-président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de membres des Comités.	à suivre
9.2	Président et Vice-président et composition du Comité consultatif du secteur privé pour 2023/24 et 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre

9.3 Président et Vice-président du Conseil – à élire verbal
Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Président et le Vice-président pour l'année caféière 2024/25 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.

10. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil

11. Réunions futures – à examiner verbal
Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.

12. Questions diverses – à examiner verbal

Séance de clôture verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café